L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME III. WINNIPEG, MAN., 21 JUIN 1900. NUMERO 20

L'ECHO DE MANITOBA

Imprimé par A. GAUVIN.

Toutes communications devront être adressées

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable de articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.......... $1.00
Europe (compris le port)........ 2.50

Strictement payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne........ .12c
Chaque insertion subsequente........ .8c

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 5 chaque.

LA GUERRE

Nous ne nous trompions point, quand au lendemain de l'entrée du général Roberts à Pretoria, nous exprimions nos craintes, que la prise de la capitale du Transvaal ne mit aucunement fin aux hostilités. Le mouvement du général Roberts, est un beau fait d'armes, la rapidité de sa marche en pays ennemi est digne d'eloges, mais en réalité le but qu'il se proposait n'a pas été atteint; Lord Roberts comptait surprendre les Boers, les enfermer dans Pretoria et concentrer ainsi dans Pretoria la résistance de l'ennemi. Le succés final n'était plus alors qu'une affaire de temps.

Mais les Boers, ont dejoué ce plan, il se sont retirés indemnes, emportant leurs canons, leur provisions, ils restent intacts, tandis que Lord Roberts obligé de tout sacrifier à la rapidité de sa marche, est aujourd'hui dans une position critique, résultat de la distance à laquelle il se trouve de sa base d'opérations.

Les Boers l'ont bien compris et leur coup de main sur la ligne de communications, entre Kronstad et le Vaal, le prouve. Ils ont détruit 21 milles de voie ferrée, fait prisonniers un bataillon anglais tout entier, et même deux autres compagnies s'il faut en croire certaines dépêches de ces derniers jours; puis le coup fait ils se sont retirés sans attendre les troupes envoyées de Bloemfontein et de Pretoria pour rétablir les communications.

A Pretoria même, Lord Roberts est serré de si près par le général Botha qu'il a été obligé de livrer bataille dans les environs de la ville, ét après deux jours de combat opiniatre, les Boers se sont retirés sans laisser un canon entre les mains des anglais.

L'entrée en scéne de l'armée du général Buller pourrait changer l'état des choses, s'il parvenait à opérer sa jonction avec Lord Roberts, ils se tranveraient séparer complétement le Transvaal de l'État d'Orange.

Mais il faut noter que les Bœrs au Natal ont suivi la même tactique que partout ailleurs, ils n'ont point défendu Lang's-Neck par où passe la voie ferrée de Durban à Johannesburg, ils se sont contentés de faire sauter les deux extremités du tunnel; ils restent donc, insaisissables et menacants, prêts à fondre sur les derrieres de Buller dès qu'il se portera en avant et la nature montagueuse de cette région facilite singulierement leur tactique.

Evidemment les Bœrs se proposent d'harasser, de surprendre les troupes anglaises, ils comptent sur le climat et la fatigue pour décimer leurs adversaires et malheureusement, ils paraissent avoir bien calculé.

Les effectifs des corps anglais fondent; les fatigues de la marche excessivement rapide, les rigueurs du climat les maladies, l'insuffisance de chauds vêtements, ont reduit considerablement l'armée de Roberts, et les chevaux épuisés par un service exceptionnellement dur meurent comme des mouches.

Bien loin d'affaiblir l'armée anglaise, comme l'annonce une depêche de Lundi, en envoyant une de ses divisions en Chine, il semble bien que Lord Roberts aurait au contraire besoin de nouveaux renforts.

La pacification de l'ouest des deux républiques n'a pas grande portée, il suffirait d'un mouvement de recul, d'un échec serieux pour provoquer un nouveau soulevement aussi bien dans la colonie du Cap que dans l'Orange.

Il semble bien évident aujourd'hui que les Bœrs, étaient au courant de tout ce que se préparait en Orient et basent leurs espoirs sur les complications qui en pourraient résulter.

On ne semble pas se faire illusion à Londres sur la gravité de la situation, et nous ne serions nullement surpris si les cartes se brouillent en Orient de voir le gouvernement anglais negocier d'ici peu la paix avec le Transvaal, fut ce à des conditions qui il y quinze jours auraient parues inadmissibles.

Tout dépend pour le moment des résultats plus ou moins serieux de la jonction entre l'armée de Buller et celle de Roberts.

Parlement Provincial

Les débats des deux dernières semaines ont été fort importants; une série de lois qui intéressent au plus haut point la population ont été discutées.

La première en date a été la loi électorale, qui change complètement le mode de confection de listes. Ce sont les municipalités qui chaque année verront établir ces listes.

Un autre point important est la clause qui enlève le droit de vote à tout colon, non inscrit sur les listes électorales actuelles, qui ne pourra lire la loi électorale dans l'une des langues, anglaise, française, allemande, suédoise ou islandaise, ou qui n'aura pas 7 années de résidence au Manitoba.

Cette clause à fait l'objet d'un débat animé de la part de l'opposition. M. Greenway, a vivement protesté contre cette violation des libertés, si préjudiciable à l'avenir de l'immigration dans notre province. M. Myers a prononcé un fort beau discours en cette occasion.

M. S. A. D. Bertrand et M. W. Lagimodière ont l'un et l'autre protesté contre cette clause inique dirigée contre les Galiciens. Le député de St. Boniface a fait l'éloge de cette population, travaillante, industrieuse, il a prouvé par des témoignages irrécusables, l'estime dans laquelle tous ceux qui connaissaient les galiciens les tenaient.

Aucune raison ne peut excuser la mesure d'exception dont ils sont victimes de la part du gouvernement conservateur; ils sont depuis 40 ans soumis dans leur pays à un régime parlementaire semblable au nôtre, ils sont donc à même d'exercer avec discernement leur droit de vote. Ces Galiciens sont en grande majorité catholiques, et leur moralité, leur probité, sont reconnues par tons ceux qui ont eu à traiter avec eux.

Rien n'y a fait, la loi a été votée, et voici donc une classe de Uitlanders, ostracisée par les conservateurs, dans une province anglaise.

Ce n'était point la peine de faire massacrer des milliers d'hommes au Transvaal pour défendre un principe que les conservateurs du Manitoba violent eux mêmes si injustement.

Ensuite est venu la loi sur la prohibion; le député de St. Boniface et celui de La Vérandrye ont été seuls à protester contre le principe de la Prohibition, les députés anglais de l'opposition quoique partisans de la prohibition ont simplement critiqué la loi proposée.

M. S. A. Bertrand a parlé au dessus de deux heures sur cette question.

Après avoir protesté comme citoyen britannique contre une mesure si contraire aux plus nobles principes de la constitution anglaise et si attentatoire à la liberté individuelle, il a prouvé que le mouvement prohibitioniste tendait partout à diminuer; tous ceux qui en ont fait l'expérience y renoncent. Ici même au Manitoba le vote de 1898 accuse une diminution considérable des partisans de la prohibition.

Il a montré chiffres en mains que la province de Manitoba était de tout le Dominion, celle qui jouissait de la meilleure moralité, et qu'il était injuste par suite, et inutile d'imposer une pareille loi d'exception à cette Province.

Il a terminé par une critique à la loi qui tout en laissant aux riches la possibilité de se procurer de la boisson, rend la chose impossible aux autres classes.

La loi livre la Province à l'inquisition odieuse des gens de la tempérance, qui ont le droit de dénoncer sans preuve le premier venu.

Enfin la province verra par cette loi diminuer le chiffre de ses affaires, et arrêter la prospérité grandissante dont elle jouissait depuis les dernières années.

En finissant, M. Bertrand a déploré les promesses inconsidérées du premier ministre, qui d'après ses propres déclarations ne croit pas en l'efficacité de la prohibition, et qui n'impose cette loi odieuse que pour remplir une promesse électorale.

A la fin de la semaine la chambre a discuté le projet de loi qui impose aux municipalités les frais de justice des districts judiciaires. M. Greenway a montré tout le danger qu'il y avait à surcharger ainsi nos municipalités d'impots.

Revue de l'etranger

La révolution qui vient d'éclater en Chine et, qui aujourd'hui, maîtresse de Pekin, avec la connivence de l'Imperatrice, tient enfermés dans la capitale, les Ambassadeurs des Puissances étrangères. est le prologue de graves évènements dont on ne peut guère encore prévoir les conséquences désastreuses.

Toutes les communications télégraphiques sont coupées avec Pekin et avec TienT-sin; la colonne expéditionnaire composée des marins des diferentes escadres, et qui marchait sur Pékin, est isolée entre cette ville et Tien-Tsin.

On peut redouter le massacre général des Européens dans Pekin et la destruction de la faible colonne expéditionnaire.

Les Puissanées semble agir d'accord; et de tous les côtés on s'empresse d'evoyer des renforts, mais les distances sont grandes, seule la Russie possède à proximité des forces considérables qui pourraient assurer l'ordre, mais il est douteux que les autres Puissances, plus soucieuses de maintenir le fameux Equilibre que de protéger la vie de leurs nationaux menacés, permette à la Russie de jouer le rôle prépondérant que lui assurait l'entrée en campagne de son armée de Siberie.

Les révolte des Boxers, dirigée contre tous les étrangers, compromet les résultats obtenus par un siècle de diplomatie et d'efforts persivérants.

Sans doute, il ne sera pas difficile aux Puissances alliées de réprimer l'insurrection actuelle, tout au moins d'écarter les dangers de l'heure présente, mais les suites de cette intervention armée, offrent des dangers serieux pour le maintien futur de la paix univervelle.

La Russie semble s'être préparée de longue main en vue de cette éventualité, tandisque l'Angleterre embarrassée et affaiblie par la guerre du Transvaal se trouve dans une position délicate; elle risque fort de voir son influence prépondérante en Chine, diminuée au profit de la Russie, ou peut être aussi de l'Allemagne qui guette patiemment l'occasion.

Une guerre entre le Japon et la Russie serait un dérinatif fort heureux pour les interêts de l'Angleterre, mais il est certain que la Russie fera tout en son pouvoir pour l'éviter, et l'on connait l'habilité de la diplomatie Russe

C'est aujourd'hui surtout qu'apparaissent les conséquences dangereuses de la guerre du Transvaal, où sont occupées toutes les forces disponibles de l'Angleterre.

Cela est si vrai que sur la Côte d'Or, la peuplade nègre des Aschantis, vient d'infliger des revers sérieux aux troupes anglaises, et met en péril la dénomination anglaise sur cette colonie.

La possibilité d'un conflit européen, résultat de la situation en Chine ne permet pas à l'Angleterre de dégarnir ses colonies des troupes qui y tiennent garnison et s'il devient necessaire, comme paraissent l'indiquer les dépêches de lundi, de dégarnir l'armée de Roberts, il est à craindre que la guerre du Transvaal ne devienne plus violente que jamais, car les Bœrs n'attendent que l'occasion pour reprendre l'offensive.

D'autre part la marine marchaude anglaise déjà nolisée en grande partie pour les transports dans l'Afrique du Sud ne suffit plus au besoin du commerce; au Canada même l'on constate la difficulté de s'assurer les moyens moyen de transports maritimes necessaires à l'exportation de nos produit en Angleteterre; la situation s'aggraverait si une expédition en Chine occuperait un plus grand nombre de vaisseaux marchands.

Il est à craindre que les marines étrangères, celles de l'Allemage et des Etats-Unis surtout ne bénéficient de cet état de choses.

On ne saurait nier que la situation est fort critique.

Il importe toutefois de noter que les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre paraissent s'améliorer; La France par mesure gracieuse vient d'interdire le transport de la poudre à travers sa colonie, voisine de la Colonie autre côté le "Time" de Londres Anglaise des Aschantis, et d'un publiait ces jours derniers un article sur la politique de la France en Afrique qui dénote une certaine bienveillance.

Mais les cartes paraissent tellement bronillées qu'on ne saurait prévoir, ce qui en résultera.

A la Colombie

On annonce la démission de M. Joe Martin comme premier ministre; Mr. Dunmuir serait appelé à former un ministére. Quand au Lieut. Gouverneur McInnis, les bruits les plus contradictoires continuent à courir au sujet de sa démission.

Les courses de bicycles

Une foule considerable n'a cessé d'emplir la vaste salle de l'Auditorium, chaque soir de la semaine dernière, attirée par les courses de femmes bicyclistes qui s'y donnaient.

La population toute entière a paru prendre un intérêt considerable à ces courses, qui de fait ont été fort belles.

Melle Lisette, une bicycliste emèrite qui ne compte plus ses triomphes aussi bien en Amérique qu'en France et en Angleterre a vaillamment lutté pour faire triompher les couleurs françaises, elle a succombée ependant devant devant l'entente evidente de deux de ses concurrentes qui se sont relayées pour la fatiguer; la chose ne fait pas l'ombre de doute pour qui assistait à la course finale de Samedi dernier.

On dit que pendant la semaine de l'Exposition de Winnipeg nous pourrions peut-être assister à de nouvelles courses entre Melle Glaw la gagnante de la semaine dernière et Melle Lisette, qui cette fois se promet bien de regrendre sa revanche.

CORRESPONDANCE

SAINT-EUSTACHE

Nous avons l'honneur de prévenir le public que la fête de la St. Jean-Baptiste aura lieu le mardi 26 juin à St. Eustache organisée, par la Société musicale de St. Eustache. "La Fraternelle".

Les officiers pour l'année courante sont: Messieurs, R. Pinvidie, Président; Damas Carrière, Vice Président.

Les membres du comité de régie se composent comme suit: Messieurs, John Carrière; Emile Bédu; Arthur Richard; William Lucié; Edmond St. Germain; Le Secrétaire, M. Baromé Préfontaine et a 9 heures grand'messe à l'occasion de la St. Jean Baptiste si la santé de M. le curé le permet.

Donc, tout le monde sans exception est invité de venir assister à notre fête annuelle.

Le train d'excursionniste venant de la Province de Québec, arrivera à Winnipeg samedi matin à 6 heures et demie. Le Rév Père Blais accompagne l'excursion.

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, 21 JUIN 1900.

M. D'HELLENCOURT,
Rédacteur et directeur.

Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

Conservateurs et sauterelles.

Etrange coincidence, qui jadis eut frappé les esprits d'un peuple supertitieux, à peine les conservateurs sont-ils arrivés au pouvoir, qu'aussitôt les sauterelles, ce fléau des pays agricoles font leur apparition dans le Manitoba.

Serait-ce un avertissement de Dieu? ou un Symbole! on serait tenté de le croire en vérité, lorsqu'on examine la manière de procéder du gouvernement conservateur.

Politiquement parlant, le gouvernement de M. H. J. Macdonald peut soutenir la comparaison avec les sauterelles; politiciens et insectes semblent agir de concert pour ruiner notre Province, et les cultivateurs sont les victimes choisies par ces deux fléaux de Dieu.

Notre province est essentiellement agricole, la base de sa richesse et de sa prospérité, c'est la communauté agricole: la véritable politique devrait donc consister avant tout à favoriser les fermiers, à leur faciliter par tous les moyens possibles la production, source unique de la prospérité provinciale.

Pour cela, l'obligation première est de dégrever le plus possible les cultivateurs et les municipalités, de réduire les taxes nécessaires. au mininum, d'alléger le fardeau qui pèse sur les épaules de la classe cultivante, afin de rendre plus facile, ses efforts vers une amélioration progressive et constante de la culture, de l'élevage, de tout ce qui constitue en un mot la production agricole.

Les municipalités surtout, qui en somme, représentent la collectivité des fermiers, c'est-à-dire leurs besoins généraux, ont besoin de l'aide le plus généreux pour mener à bonne fin les travaux d'utilité commune sans lesquels l'effort individuel, le plus souvent reste infructueux, si non impossible.

Que deviendra un fermier avec des routes impraticables, des ponts impassables?

Peut-il à lui seul entreprendre les travaux d'irrigation souvent nécessaires pour la bonne condition de sa terre?

Assurément non, l'effort collectif doit ici se substituer à l'effort individuel; les municipalités rurales représentent et commandent la prospérité de la collectivité rurale.

Dans un pays encore jeune comme le notre, le rôle des municipalités dans le développement de la richesse commune est le plus important qui puisse être.

Rien n'est plus évident.

Cependant, le gouvernement de M. H. J. Macdonald suit une politique diamétralement opposée.

Il prétend rejetter sur les municipalités la plus lourde part des impots.

De fait, il traite les municipalités comme des vaches à lait, il entend les traire en toute occasion.

Pour la première année, les conservateurs imposent aux municipalités une taxe directe de $20,000!

Ils leur imposent la charge des frais de justice des districts judiciaires!

Ils leur imposent la charge des listes électorales!

Pauvres cultivateurs du Manitoba, les sauterelles menacent de dévorer vos champs, et les conservateurs se chargent de vider vos poches!

Quel réveil pour vous, après les belles années d'abondance passées?

Une vertu couteuse

De par la grâce de l'honorable mais benin H. J. Macdonald, et pour lui permettre de satisfaire à une promesse électorale, voici donc la Province de Manitoba attachée à la cangue de la Prohibition.

Cet excès de conscience de la part du Premier ministre, qui avoue d'ailleurs son peu de confiance en la Prohibition, est pour dire le moins sujet à caution, quand on songe que M. H. J. Macdonald doit en grande partie son élection dans Winnipeg Sud à la cabale des hôteliers.

Assurément, M. Macdonald qui se croit lié d'honneur envers les Prohibitionnistes par ses promesses électorales, doit être en proie aux remords les plus cruels, obligé qu'il est de trahir la confiance mise en lui par les braves hôteliers.

Sans doute doit on attribuer à ces remords l'année de grâce accordée aux porteurs de licences, car la loi de Prohibition ne prendra effet qu'en juin 1901.

C'est égal, il est fort heureux pour nous que M. H. J. Macdonald n'ait point eu parmi ses électeurs des partisans du système végétarien, sans quoi nous serions bel et bien forcés de limiter désormais nos repas, aux seuls patates et choux de siam!

Il ne faut pas désespérer, cela viendra un jour ou l'autre; ce ne serait pas plus ridicule certes que de prétendre condamner tout une province à l'abstinence totale afin de corriger deux ou trois douzaines d'ivrognes.

En attendant, il semble bien que nous soyons une fois de plus les dupes de la politique, et s'il plait à quelques bons benêts de s'extasier sur la fidélité à la parole donnée de M. H. J. Macdonald, il nous sera permis de remarquer que tant de vertu s'exerce à nos dépens, et qu'en fin de compte c'est nous qui payerons les frais du spectacle.

C'est là une genre de vertu, qui coute un peu trop cher et dont nous pourrions fort bien nous passer.

Un mouvement d'opinion

Il convient de noter le mouvement d'opinion qui semble prévaloir parmi les ministres des différentes dénominations protestantes, au sujet de l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

Au dernier synode de l'Eglise d'Angleterre, la question a été traitée d'une manière toute particulière et l'assemblée a reconnu la nécessité de développer cette instruction.

Il est permis d'espérer que si ce mouvement d'opinion prévaut, et si les différentes dénominations protestantes arrivent à une entente pour développer l'instruction religieuse dans leurs écoles primaires, nous pourrons profiter avec grand avantage de ce courant d'idées, et obtenir de notre côté une latitude plus étendue pour l'enseignement religieux dans nos écoles catholiques.

L'annee sanglante

Le 19ème siècle s'est éteint au bruit du canon et de la fusillade, le vingtième a son aurore empourprée de lueurs sanglantes dont l'incendie menace d'embraser tout l'horizon, du levant au couchant.

Sur les Kopjes de l'Afrique du Sud, comme sur les sables brulants de la Côte d'or; dans les rizieres des Philippines, comme dans les rues de Pekin et de Tien-Tsin, le sang humain coule et s'épand, et les vautours avides, tournoyent indécis, ne sachant où s'abattre de préference, tant est grand le nombre de cadavres offert à leur voracité gloutonne.

Anglais et Bœrs, Canadiens, Zelandais, Australiens, Français, Hollandais, Allemands, Cafres et Indiens, remplissent pêle mêle, les charniers de l'Afrique du Sud! Americains et Philippins s'egorgent aux Philippines; les sables de la Côte d'or boivent le sang des nègres Aschantis; et là bas en Chine dans les rues de la ville aux pagodes et aux clochetons, à Pékin, le sang anglais le sand français, le sang Russe, le sang Allemand, le sang Americain, le sang Japonnais rougit les pierres et les pavés mêlé au sang des ilotes chinois en rut de carnage et de massacre.

Ironie amère, que ce triste lendemain du congrès de la Haye, où hier encore l'humanité prétendait décréter la paix universelle!

Tribune Libre

MONSIEUR LE REDACTEUR.

Je veux tenir parole à vos lecteurs, bien qu'il me faille écrire à la hâte et au milieu du brouhaha d'un déménagement. Je n'ai pas cru devoir retarder l'accomplissement de la promesse que j'avais faite.

J'avais promis de publier, 1o l'ancienne formule de serment; 2o la formule écrite par M. Cherrier lui même; 3o la formule actuelle qui est celle de M. Cherrier, avec certains mots ajoutés par M. J. D. Cameron; 4o la raison pour laquelle je n'ai pu m'opposer à l'adjonction des mots introduits par M. J. D. Cameron.

Avant de consentir à faire l'essai du règlement de 1897, Monseigneur Langevin avait demandé des renseignements sur tous les points qui se rattachaient à la religion. Voyant que malgré toutes ses instances. Elld ne pouvait faire disparaitre du moins pour le moment la formule de serment, et comme d'autre part je prétendais que le sens de la formule était tout autre que celui donné par M. Cherrier alors surintendant des écoles Catholiques, Sa Grandeur voulut savoir d'une manière officielle le sens que le département attachait à cette formule.

Voici quelle était le texte de cette formule.

Je.... instituteur du district scolaire No.... dans la municipalité de.... dans la Province de Maniteba declare solennellement:

(a) Que les Commissaires de la dite Ecole m'ont donné instruction que les EXERCICES RELIGIEUX prescrits par l'Advisory Board soient faits dans la dite Ecole et qu'en consequence les dits exercices religieux et nul autre, ont été faits dans la dite école.

(b) Que les commissaires de la dite Ecole ne m'ont pas donné instruction de faire aucun EXERCICE RELIGIEUX dans la dite Ecole et qu'en conséquence aucun n'y a été fait.

Je tiens à faire remarqner que suivant le cas l'instituteur barrait l'une on l'autre de ces deux formules (a et b). Celle non barrée constituant sa déclaration.

M. Cherrier prétendait que les mots EXERCICES RELIGIEUX avaient ici le même sens que "ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, et que par conséquence les instituteurs ne povuaient pas enseigner le religion pendant la classe, sans se parjurer, s'ils signaient la formule (a) du serment. Pour moi je soutenais au contraire que ces mots ne concernaient en rien l'enseignement religieux, mais qu'ils désignaient seulement, pour les catholiques. la récitation des priéres avant et après la classe, et pour les Protestants la lecture de la bible sans commentaires.

J'allai chez Monseigneur, armé de la formule, de l'acte des Ecoles et d'un petit livret officiel intitulé "Reglements de l'Advisory Board" concernant les exercices religieux dans les Ecoles Publiques.

Après avoir consideré la formule, je dis à Mgr Langevin.

"Si l'autorité qui a exigé la déclaration a elle même défini ce qu'elle entendait par les mots EXERCICES RELIGIEUX, toute discussion est inutile et nous devons nous baser sur le sens que les législateurs ont pretendu donner à ces mots. Or à la page 1, des Règlements de l'Advisory Board (et je mis cette page sous les yeux de Mgr.) il est dit:—

Les exercices religieux dans les Ecoles Publiques seront: (a) la lecture de la Bible, version Anglaise autorisée, en version de Douay. sans commentaire.

(6) L'usage de priéres suivantes....etc. (Il y en a trois dont l'une est le "Pater Noster.)

Devant cette explication si nette et si décisive, Monseigneur a admis alors que les mots "Exercices religieux," n'avaient pas le sens qu'on leur avait donné jusqu'alors et auquel M. Cherrier s'attachait, qu'ils ne se rapportaient aucunement à l'enseignement religieux, mais simplement à la lecturc de la Bible et à la prière.

Monseigneur admettait d'ailleurs que les priéres et exercices religieux ne devaient point occuper les heures de classe; que la chose etait admise et qu'on s'y conformait dans toutes les institutions catholiques, et que les priéres devant être faites avant et après la classe, la déclaration n'intervenait nullement avec les la manière de faire des Catholiques.

Certainement que, pour se conformer à l'esprit de la loi, l'enseignement devait être non sectaire mais suivant moi si l'instituteur enseignait la religion, il n'était pas moins vrai qu'il n'était nullement tenu de le déclarer sous serment comme le prétendaient les politiqueurs.

Definitivement, l'autorité religieuse accepta la formule. Je commencais donc à visiter les Ecoles de M. Cherrier le 26 Mars 1898.

J'expliquais aux instituteurs et dans les couvents en présence du curé, que je ne manquais jamais d'inviter à m'accompagner, le sens de la formule de déclaration, et je leur enseignait comment l'on devait appliquer la loi de 1897.

Avant de partir pour Rome, Monseigneur Langevin recut de ses prêtres, des rapports de mes visites dans les Ecoles. Il parut satisfait et me donna des instructions que j'ai suivi à la lettre.

Tout alla bien pendant quelques temps.

Au commencement de Juin 1898, les théologiens de l'Archidiocése,—ne devrais je pas dire plutôt, les politiciens?—profitant de l'absence de Monseigneur Langevin, commencèrent à s'agiter.

Des scrupules s'emparérent d'eux et dans leur amour de l'éducation ils crurent sans doute que Monseigneur Langevin n'avait pas suffisamment pourvu aux besoins de ses ouailles, avant que de partir pour Rome.

On alla donc trouver Monseigneur Ritchot, qui remplissait les fonctions d'Administrateur, et on le décida à envoyer la lettre circulaire suivante au clergé.

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

Archevêché de St. Boniface,
27 juin 1898.

MESSIEURS,

Veuillez faire savoir à vos maitres et maitresses d'écoles qu'ils ne peuvent pas en oonscience, signer deux clauses de la formule de rapport à eux envoyée par le Département d'Education.

(Suivent les deux formules (a) et (b) déjà citées......

En conséquence les maitres et maitresses d'écoles devront biffer ces clauses avant que d'opposer leur signature au bas de cette formule du rapport.

Je demeure votre très devoué serviteur

N. J. RITCHOT,
O. G. P. A.
Administrateur.

Après la publication de cette circulaire, je fus accablé de questions et de reproches, tant par lettres, que de vive voix. Je ne répondis absolument à personne et je refusais de donner mon avis, ne voulant pas soulever de conflit.

Je soumis la difficulté crée par cette circulaire au Procureur Général et à Sir W. Laurier.

Après bien des pourparlers, M. Cherrier l'âme du mouvement, qui se plaignait que la formule fut tyrannique et équivoque fut laissé libre d'en modifier les termes, afin d'en faire disparaitre la prétendue équivoque.

"Quos vult perdere, Jupiter dementat" dit un vieux proverbe latin; on peut parfaitement l'appliquer à M. Cherrier, qui profitant de la latitude qui lui était donnée, demanda à M. J. D. Cameron de substituer à l'ancienne. la formule suivante:

Je............... instituteur..........etc (comme précédement déclare solennellement:

1o Qu'il n'y a pas eu d'enseignement religieux dans la dite école, durant le semestre scolaire, les jours de classe, pendant les heures de classe, après l'ouverture de la dite école et avant trois heures et demie de l'après midi.

Comme on le voit, M. Cherrier de son propre mouvement substituait à l'expression "EXERCICES RELIGIEUX" les mots "ENSEIGNEMENT RELIGIEUX"; de lui même sans en être prié, il rendait ainsi impossible aux instituteurs signataires de cette formule, l'enseignement religieux durant les heures de classe; de lui-même et sans en être prié il baillonnait la minorité.

J'avoue M. le rédacteur que je me suis souvent demandé, les motifs d'une si étrange conduite et bien d'autres avec moi, et aujourd'hui encore je me demande si le but de M. Cherrier n'était pas de rendre la formule tellement odieuse que son acceptation en fut impossible, ce qui eut fait rater probablement le règlement de 1897.

Comme je l'ai dit, je ne fus pas seul à m'étonner de l'étrange façon de faire de M. Cherrier. M. J. D. Cameron lui-même m'exprima sa stupéfaction de la rédaction de M. Cherrier, à ce point qu'il me demanda si M. Cherrier travaillait pour ou contre les catholiques!

Voir le représentant de la minorité, renoncer de lui-même à L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX dans nos écoles, lui paraissait déconcertant, mais enfin M. Cherrier se donnait alors pour le représentant officiel de la minorité, il n'y avait qu'à s'incliner.

Il accepta donc le texte de M. Cherrier, mais comme la loi ne parlait pas d'enseignement religieux mais seulement d'exercices religieux, M. J. D. Cameron pour se conformer à la loi ajouta à la formule de M. Cherrier ces deux mots, de sorte que la formule se lisait ainsi:

(Suite à la 5ème page)

Idee Nouvelle

Du Montreal WITNESS.)

Une jeune dame anglaise Mme Egerton, qui fut garde malade à Dawson, a innové à Londres une idée originale qui a fort touché les fonctionnaires du C.P.R.

Mme Egerton, qui avait été vivement impressionnée par les magnifiques paysages deroulés devant ses yeux au cours de son voyage sur la ligne du C. P. R., et qui était fort reconnaissante à la compagnie, de la manière dont se faisait le service, résolut de faire connaitre son opinion au peuple d'Angleterre.

Dans un bal costumé à Covent Garden, elle apparut donc, dans un déguisement qui par son originalité lui acquis le premier prix, et qui illustrait d'une façon saisissante les paysages de la ligne du C. P. R.

Son chapeau était disposé de façon de représenter un train du C. P. R., en marche. Des vues des grands lacs formaient le devant de sa coiffure, et le devant du costume représentait un train filant à toute vapeur à travers les paysages montagneux du lointain Nord-Ouest. A la main, elle tenait une bannière représentant les écussons des Provinces du Dominion. L'ensemble ainsi que le remarque la presse londonnienne donnait une impression remarquable et saisissante d'une contrée que les Londoniens ne connaissaient guère avant le Jubilée.

Mme Egerton et M. Baker l'agent du C. P. R., à Londres déclarent que cette idée originale est due entièrement à Mme. Egerton, désireuse de faire connaitre le Canada.

Mme. Egerton reviendra probablement cet été au Canada pour le visiter en détail.

On peut admirer les photographies du costume original de Mme. Egerton aux bureaux généraux du C. P. R.

Mort Epouvantable

Un correspondant américain, à Saint-Pétersbourg, fait un récit émouvant de suicide original d'un individu de Borissovo, district de Katérinolaw, âgé de 50 ans, qui fut pris d'un accès de foiie soudaine, après avoir lu la bible et d'autres œuvres religieuses. Il s'embéguina de l'idée que les souffrances physiques seules peuvent expier les péchés des hommes et il résolut de s'infliger les tortures du feu.

A l'insu de la famille il éleva dans le cœur de son habitation un bûcher formé de broussailles et de paille, au milieu duquel il avait planté un poteau.

Puis, ce malheureux, qui se nommait Babenko, s'est attaché lui-même au poteau avec des cordes et a mis le feu à la paille avec une main demeurée libre.

Quelques instants après il flambait sur son bucher, et lorsque sa famille, accourue à ses cris de douleur, eût éteint les flammes, il avait déjà les jambes toutes calcinées et le reste du corps horriblement brûlé.

Trausporté aussitôt à l'hôpital, Babenko ne tarda pas à y succomber au milieu des plus affreuses souffrances.

L'HEURE REDOUTEE DES REPAS

L'histore d'un dyspeptique qui a trouvé une guérison

Il y a corrélation intime entre la bonne santé, le bonheur et la bonne digestion—Les Pilules Roses du Dr Williams produisent ces trois états.

De la "Tribune", De Toronto.

Sans une bonne digestion, il ne peut y avoir ni bonne santé ni bonheur, et en cela le fonctionnement parfait des organes digestifs y a plus d'importance que la plupart des gens ne se l'imaginent, car le moindre dèrangement de l'estomac dans ses fonctions met la personne qui en est la victime dans un état irritable, mélancolique et apathique. Dans de tels cas, la plupart des gens ont recours aux remèdes laxatifs, mais ceux-ci ne servent qu'à agraver le mal. Ce qu'il faut, c'est un tonique;quelque chose capable de reconstituer le système au lieu de l'affaiblir, comme le font les remèdes purgatifs. Dans ce cas, il n'y a pas de meilleur remède que les Pilules Roses du Dr Williams. Ellés enrichissent le sang renforcent et stimulent le système digestif depuis la première dose jusqu'à la dernière. A l'appui de cet avancé nous pouvons citer le cas de M. Thomas A. Stewart, le propriétaire bien connu et ingènieux de l'hotel Oriental à Torontc. En réponse à un reporter de la "Tribune qui lui mentionnait le fait qu'il souffrait de dyspepsie, M. Stewart dit: "Pourquoi ne prenez-vous pas les Pilules Roses du Dr Williams"? Interrogé sur le motif de ce conseil M. Stewart reprit: "Simplement parce qu'elles sont le meilleur remède que je connaisse pour cette maladie. Pendant des années j'ai beaucoup souffert d'indigestion, et durant ce temps, j'essayai, je pense, une vingtaine de remèdes. Quelque fois j'obtins un soulagement temporaire, mais pas de guérison. C'est en tremblant que je voyais arriver les repas. et les aliments que j'absorbais servaient très peu à ma nutrition. Sur la recommanbation d'un ami, je me mis à prendre les Pilules Roses du Dr Williams il y a un peu plus d'un an. Je ne fus pas longtemps sans éprouver de soulagement et je ne redoutais plus l'heure des repas, mais étant convaincu que ma guérison serait permanente si c'était possible je continuai pendant plusieurs mois à prendre les pilules par petites doses. Comme résultat, tout vestige de la maladie disparut, j'ai aussi bon appétit, maintenant que n'importe quel pensionnaire de la maison, et mes organes digestifs fonctéonnent comme un charme. Disons de plus que ma santé, en général, devint bien meilleure, et cela grâce aux pilules".

Avez-vous qeulque objection à ce que je public ceci dans la "Tribune?" demande le reporter.

"Bien, je n'ambitione pas beaucoup la publicité," dit M. Stewart, mais si vous croyez que tous ceux qui souffrent éqrouveront autant de bien que moi, vous pouvez publier ces faits."

Les Pilules Roses du Dr William guérissent en atteignant la racine de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang et renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Si votre marchand ne les a pas, elles vous seront envoyées, frais de poste payés, à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour $2.50, en vous addessant à "The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Rochambeau

On vient d'inaugurer à Vendôme, sa ville natale, un monument élevé à la mémoire du général de Rochambeau.

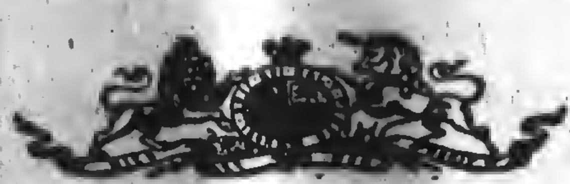
Il est de ceux, en effet, qui méritent que leur effigie en marbre ou en bronze se dresse sur la terre française, fertile en héros.

Il conduisit aux côtés de Lafayette la petite troupe de braves qui aida Washington et ses compagnons à fonder la république des États-Unis. Son nom, en Amérique, est resté aussi populaire qne celui de son chef et ami.

Les elections generales en Belgique

Bruxelles,—De résultat des élections générales de Belgique réduit la majorité catholique de 102 à 85.

C'est le parti socialiste qui bénéficie de cette perte des catholiques.



Avis est par la présente donné, que en raison de retards inévitables dans le règlement des réclamations, dans les endroits fixés pour Assiniboia Est, la Commission nommée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau du Canada pour entendre les réclamations des Métis nés dans les Territoires du Nord-Ouest entre le 10 de juillet 1370 et la fin de 1885, aussi bien que les réclamations qui pourraient être faites par les représentants des Metis nés dans l'époque fixée et décedés depuis, ne pourra être rendue aux divers endroits fixés qui restent dans les districts d'assiniboine et d'Alberta aux date précedemmcht designées par Avis Public de l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, en date du 8 Mars 1900.

En conséquence, avis subséquent est présentement douné, que James Andrew Joseph McKenna et James Walker, Ecuyers, deux des Commissaires précités, seront présents aux places sous-mentionnées, aux dates ou environ des dites dates fixées, dans le but d'entendre la preuve et de décider, des dites réclamations.

DISTRICT D'ASSINIBOINE

Touchwood Hills—28 juin 1900.
Swift Current—2 juillet 1900.
Maple Creek—4 juillet 1900.
Medicine Hat—7 juillet 1900.

DISTRIT D'ALBERTA

Lethbridge—10 juillet 1900.
McLeod—12 juillet 1900.
Puncher Oreek—16 juillet 1900.
Calgary—21 juillet 1900.
Lacombe—26 juillet 1900.
Wetaskiawin—31 juillet 1900.
Duhamel—1 Août 1900.
Edmonton—7 Août 1900.
St. Albert—13 Août 1500.
Lac St. Anne—28 Août 1900.
Fort Saskatchewan—8 Septembre.
Victoria—13 Septembre 1900.
Lac La Biche—24 Septembre.
Athabaska Landing—12 Octobre 1900.
Edmondon—18 Octobre.

JAMES ALLEN SMART,
Deputé, Ministre de i'Interieur.
Ottawa 7 juin 1900.

Des Collets et Des Epaules

o o o

Les hardes faites diffèrent des habits des meilleurs tailleurs ou du "Semi-ready" dans leurs confection intérieure.

Les habits des meilleurs Tailleurs et le "Semi-ready" ont seuls les collets et les épaules bien ajustés et seuls conservent leur forme tant que les habits durent. Seul le bon canevas refoulé, façonné par une pression continue, assurera ce pli gracieux et permanent que tout homme bien mis exige au collet de son habit.

Les "Semi-ready" coûtent un tiers de moins que les habits de même qualité faits sur commande.

$20,00, $18,00, $15,00, $12,00 par habillement ou pardessus.

Livré le même jour qu'ordonné.

Argent retourné sur demande.

Semi-ready Wardrobe

Montreal
Toronto
Ottawa

342 Main Street
Winnipeg.

Eugene Richard
Manager.

Les Canadiens en Afrique

Les contingents canadiens envoyés au Transvaal ne semblent pas fort satisfaits de leur sort à en juger par les différentes lettres particulieres parues dans tous le journaux.

On se fera une idée des fatigues et des misères de la campagne dans l'Afrique-Sud, par cet extrait d'une lettre envoyée de Roudebush par le fils du lieutenant-colonel L. E Hudon, qui fait partie du 1er contingent :

"Vous serez sans doute surpris d'apprendre que je suis presque entièrement chauve, à l'heure actuelle. Un bon nombre de mes braves compagnons ont des cheveux gris, et il n'y a pas à s'en étonner.

Le jeune Williamson, de mon régiment, qui a été blessé à Paardeberg, et qui est actuellement ici, a les cheveux presque blancs ; cependant il n'est âgé que de 17 ans et 8 mois. Imaginez quelle va être la surprise de sa mère en le revoyant."

Un autre soldat de la Cie A, dans une lettre datée de Wineburgh 7 Mai écrit ce qui suit à un amis de Winnipeg.

"Tout serait pour le mieux si nous avions seulement un officier qui s'occupât de nous et qui nous traita comme des hommes et non comme des chiens.

Nous avons eu trois heures de repos sur 22, et lorsque durant le jour nous avions un instant de repos, on ne nous permettait pas de nous étendre à l'ombre des voitures, il nous fallait rester exposés à la plus forte chaleur du jour. Il n'y a pas un homme de la Cie A qui n'ait mal au cœur de tout cela."

D'autre part, il appert que le premier contingent de 1000 hommes est aujourd'hui réduit par les pertes et les maladies à 370 hommes.

Le pays le plus froid

Le pays habité le plus froid est un petit bourg de 234 habitants, situé à 13 degrés de latitude du pôle Nord, c'est-à-dire parle 77e degré sur la côte Nord du Groënland.

Il est à croire que ces malheureux ne ressentent pas le froid comme nous l'éprouverions si quelque circonstance fortuite nous transportait chez eux. Toutefois, leur situation boréale est certainement la cause de leur état social embryonnaire.

Ils ne connaissent pas l'écriture ; leur idiome est un dialecte dérivé du chinois. Aucune monnaie en cours ; ils se bornent aux échanges en nature, échanges bien restreints, car aucun végétal ne pousse sur leur sol glacé. Ils vivent uniquement de chasse et de pêche. Ce ne sont point des sauvages cependant, au sens technique du mot. Il est à remarquer que les pays d'extrême froidure ont des populations d'intelligence, élémentaire, de vie sociale bornée, mais de mœurs douces et chastes.

Les races équatoriales, au contraire, sont plus souvent sanguinaires et féroces.

Effet physique de l'atmosphère : le soleil, qui produit la vie, amène aussi l'exaltation de la puissance de vivre et son abus ; le froid et l'absence de lumière débilitent la volonté et retardent l'initiative.



DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour l'Ecluse et la chaussée des Rapides de St. André, Rivière Rouge, Man." seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 16 juillet 1900, pour la construction d'une écluse et d'une chaussée en béton aux Rapides de St. Andre, Rivière Rouge, Province de Manitoba.

Les plans et devis pourront être vus à ce ministère, aux bureaux de M. Zéph, Malhiot, ingénieur résident à Winnipeg ; de M. H. A. Gray, ingénieur résident, édifice de la "Confederation Life," Toronto ; de M. C. Desjardins, commis des Travaux Publics, bureau de poste, Montréal ; et de Ph. Béland, commis des travaux, bureau de poste, Québec. Les formules de soumissions pourront être aussi obtenues aux bureaux precités.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements qui seront passés par le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'accommodement, le traitement médical et la protection sanitaire pour les travaillants employés sur l'ouvrage.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant (10 p. c.,) et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOS. R. ROY,
Secrétaire-suppléant.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 13 juin 1900.

M. Jos. Lecomte doit partir aujourd'hui pour le Portage du Rat où il va rencontrer les excursionnistes venant de la Province de Québec.

ECOLE DE COUPE

Avant de vous mettre à coudre ce printemps venez voir notre système de coupe pour vêtements. le plus simple et le meilleur du monde. Medaille d'or au World Fair et diplomes de première classe aux expositions de Toronto et Montréal.

Actuellement adopté par des milliers de couturiers en vogue en Europe comme en Amérique, Sera envoyé pour en juger à tout tailleur.

Instructions complètes par lettres aux élèves qui ne peuvent suivre les cours. Leçons partilières d'après arrangements.

Patrons et modèles de toiles coupés sur mesures, Los derniers modèles en jaquette paletots etc.

Les Elèves peuvent commencer en aucun temps. Details sur demande à l'Ecole. Lecons libres Lundi et Vendredi.

Ouvert de 10 a. m. a 5. p. m.
284 RUE MAIN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.



Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

MISS BAIN

Exposition de Mode

28 MARS 1900

Chapeaux de paille, bonnets.

Magnifique assortiment de chapeaux garnis depuis $1.50 en montant.

On tire parti de vos garnitures. Nettoyage, teinture et frisage des plumes.

Timbres de Commerce

460 Rue Main.
WINNIPEG.

American Ladies Tailoring Co.

J. FESSER

Tailleurs pour dames

Costumes, vêtements jaquettes de dames.

Longue expérience.

222 RUE MAIN - - WINNIPEG.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer.

ALBERT EVANS.

Pianos accordés. 300 RUE MAIN

4-11-98

Absolument gratuit

Un magnifique canif à manche d'ivoire pour Dames ou Messieurs, ou une chaine plaquée en or, aussi pour dames ou messieurs, superbe gousset ou charme et une quantité d'autres jolis articles d'une valeur exceptionnelle qu'il serait trop long à énumérer donnés gratuitement avec une commande de $1.00 de n'importe quel thé ou café, poudre à pâte, moutarde, gingembre, chocolat, etc. Des prix d'une plus grande de valeur seront donnés gratuitement pour une commande de $2.00, $3.00, ou $5.00. Essayez-en une commande par la malle et vous la répéterez

GREAT PABIFIC THA CO.
1464, rue Ste-Cathetine,
Montreal, Que.

CARTES PROFESSIONNELLES.

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

C. P. BANNING, D.D.S., L.D.S
DENTISTE
204 McINTYRE BLOCK.
Heures de bureau, 9-12 a. m., 2-5 p. m.
Phone 110.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH, ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville. Prix corrects.

Avez-vous vu notre dernière nouveauté !

Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie. Atelier, 574½, rue Main, Winnipeg. Au-dessus du "Cheapside."



Branche Morris-Brandon

A St. Paul
Minneapolis
Duluth et stations
Est et Sud.

A BUTTE
HELENA
SPOKANE
SEATTLE
TACOMA
PORTLAND
CALIFORNIE
JAPON
CHINE
ALASKA
KLONDIKE
ANGLETERRE
EUROPE
AFRIQUE

Prix du transport des passages au Manitoba, 3 cent du mille. Livres de billets pour 1000 milles à 2½ mille en vente chez tous les agents.

Le nouveau train Transcontinental, "North Cost Limited" le plus beau train de l'Amérique a été inaugurée. Deux train par jour est, et ouest.

J. T. McKENNEY, City Pas. Agt., Winnipeg.
H. SWINFORD, General Agent, Winnipog.
CHS. S. FEE, et G. P. & T. A., St. Paul,

HORAIRE CONDENSÉ

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul, Chicago Toronto, Montréal, Spokane, Takoma, Victoria, San Francisco..............
Départ quotidien...... 1.45 p.m
Arrivée quotidienne... 1.30 p.m

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage La Prairie et points intermediaires..............................
Laisse chaque jour, Dim excté 4 30 p.m
Arrive Lundi Merc. et Vend, 11 59 p.m.
Arrive Mardi Jeudi et Sam, 10 35 a.m.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Souris River branch, Belmont to Elgin ....
Laisse lundi, mercredi, vendredi.... 10.45 a.m
Arrive mardi, jeudi samedi........ 4.30 a.m

CANADIAN

Pacific Railway co.

L'Imperial
Limited

a inaugurée son service le
LUNDI 11 JUIN

Correspondances directes soit assurées avec la ligne de Crow's Nest pour tous les points du district de Kootenay.

Comme avec les bateaux
Arthabasca
Alberta
ET
Manitoba

Partant de Fort William
Mardi
Vendredi,
ET
Dimanche

60 heures de Winnipeg à l'est par la voie des Grands Lacs.

Pour détails complémentaires s'adresser à l'agent le plus proche du C. P. R., ou écrire à

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafic,
WINNIPEG, MAN.

Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 11 Juin 1900.

Mercredi Samedi	Lundi. Jeudi.	Stations.	Mardi. Vendredi	Mercredi. Samedi.
8 45	8 45	St. Boniface	16 15	16 15
9 20	9 20	Lorette	15 40	15 40
9 45	9 45	Dufresne	15 20	15 20
10 10	10 10	St. Anne	15	15
10 30	10 30	Steinback	14 40	14 40
10 50	10 50	LaBroq u e.	14	14
11 15	11 15	Marchand	13 30	13 30
11 40	11 40	Bedford	13	13
	12	Sandilands	12 40	
	12 35	Woodbridg	11 50	
	13 25	Summit	11 15	
	13 55	Vassar	10 50	
	14 30	Sprague	10 20	
	15 45	Warroad	9	

Depart de Winnipeg, 8.20.
Arrivé à Winnipeg, 16,40.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE—En activité depuis le 11 juin 1900

Allant au nord. Allant au sud.

Mardi. Jeudi. Samedi.	Stations.	Vendredi. Lundi. Vendredi.
11 30	Gladstone	17 00
11 55	Ogilvie	13 30
12 25	Plumas	16 05
13 05	Glenella	15 05
13 45	Glencairn	14 40
14 25	McCreary	14 00
15 10	Laurier	13 30
15 40	Makinak	12 55
16 15	Ochre Riv.	12 20
16 45	Dauphin	11 40

SECTION DE WINNIPEGOSIS

Depart de Winnipeg—Jeudi, 7 15
Arrive, Winnipegosis—Jeudi, 20 00
Depart, Winnipegosis—Lun. Ven. 8 00
Arrive, Winnipeg,—Lun. Ven. 21 20

SECTION DE SWAN RIVER,

Depart, Winnipeg—Samedi. 7 15
Arrive, Swan River—Samedi 24 00
Deaprt, Swan River—Jeu. Lun 8 15 24 00
Arrive, Dauphin—Jeu. Lun. 15 10 .10,20.

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.

(Suite de la 2ème page.)

1o Qu'il n'y a pas eu d'enseignement religieux, NI D'EXERCICES RELIGIEUX, dans les écoles etc., etc.

M. J. D. Cameron faisait remarquer d'ailleurs que ces deux mots, ne pouvaient nous être préjudiciables, puisque Mgr. Langevin lui-même avait admis que ce n'était point la coutume de faire des exercices religieux durant les heures de classe.

Monseigneur Langevin de retour de son voyage à Rome, fut au désespoir quand il prit connaissance de la nouvelle formule.

Il déclara ne pouvoir l'accepter Je fis tous mes efforts pour arriver à la faire modifier, mais les formules étaient déjà imprimées et en partie distribuées, je ne pus parvenir, il était trop tard.

D'ailleurs la situation était fort délicate, puisque c'était le représentant de l'autorité ecclésiastique lui-même, qui avait exigé cette nouvelle rédaction.

Ce ne fut qu'après beaucoup de peine et de travail que Mgr put trouver une solution satisfaisante.

Je regrette d'avoir été forcé à cette explication, M. Cherrier l'a rendu nécessaire par sa persistance à rejetter sur autrui la responsabilité qui lui imcombe.

Aujourd'hui qu'il avoue publiquement son hostilité préconcue contre le règlement de 1897, présence de ses récents efforts pour décrier ce règlement, je m'explique plus aisément les motif qui l'ont guidé dans toute cette malheureuse affaire.

Quoiqu'il en soit, cet exposé impartial et que je garanti authentique suffira à prouver ce que j'ai toujours prétendu, à savoir: que l'intervention de M. Cherrier dans la question des Ecoles a toujours été nuisible aux intérêts de la minorité et souvent funeste.

T. ROCHON,
Ex. Inspecteur des Ecoles.

La Municipalite de Ritchot

Lundi dernier à la Chambre on a proposé le seconde lecture d'une loi destinée à modifier les limites de la Municipalité de Ritchot.

Cette loi a été une surprise pour la Chambre car, suivant la coutume adoptée par le gouvernement actuel, la loi avait été deposée en blanc sans que personne eut connaissance de son contenu.

M. S A. D. Bertrand a vivement protesté contre le projet de loi, et a obtenu qu'il fut referé ré au comité des lois et amendements, afin de permettre d'entendre les parties interessées.

Mardi le député de St. Boniface a déposé deux petitions signées d'un grand nombre de contribuables, s'opposant à ce projet. La loi viendra vendredi 22 devant le comité.

St. Jean-Baptiste

A une assemblée de la St. Jean Baptiste de Winnipeg tenue dimanche le 17 Juin les Messieurs suivants ont été nommés délégués pour assister au congrès qui aura lieu à St. Boniface, les 24, 25 et 26 Juin prochain. Le Rev. A. A. Cherrier, Chaplain; J. H. Bourgouin, President; A. R. Chevrier, 1st Vice-President; J. B. Lauzon, 2nd Vice-President; N. Bergeron, Tresorier; Jos. T. Dumouchel, Secrétaire; Alphonse Picard, Assistant Secretaire.

George Germain PRES'T HON.
L. O. Genest " "
J. E. Beliveau " "
Jos. Cauchon " "
L. H. Fournier " "
C. A. Lemieux " "
H. E. Juneau " "

Les Canadiens Francais sont priés de se réunir Dimanche le 24th à 7½ heures a. m. à L'Ecole St. Marie d'où partira la procession pour St. Boniface. Le cours de la procession sera par les Rues Hargrave, Portage Avenue, Main and Broadway. La fanfare Citizen accompagnera la procession.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année soue peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes com pagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.

NOUVELLES LOCALES.

Hier l'Union Métisse St. Joseph a célébré sa fête patronale à St. Vital. Il y avait foule.

M. J. B. Lauzon a fait repeindre à neuf ses magasins à St. Boniface c'est une belle amélioration pour St. Boniface.

Le 24, 25 et 26 courant sera chômée la fête St. Jean Baptiste à St. Boniface.

M. T. Rochon est parti Lundi dernier avec sa famille pour Ottawa où il va résider.

Lundi dernier le conseil de Ville de St. Boniface a siégé en cour de révision, après avoir entendu les plaintes la cour s'est ajournée au 9 juillet.

Fete Dieu

La Fete Dieu a été célébrée d'une façon particulière brillante cette année a St. Boniface Un magnifique Arc de triomphe avait été elevé en face du Pont Broadway; tandisque deux reposoirs decorés avec goût avaient été construit en face des résidence de M. L. J. Collin, et chez l'hon juge Dubuc.

Les maisons étaient decorées et pavoisées, une foule enorme a pris part a la procession durant laquelle a joué la musique de l'Ecole Indistrielle.

Derniere Nouvelle

Les flottes alliées se sont emparés de forts Chinois de Taku qui avaient ouvert le feu sur elles.

Le combat a duré 7 heures, on dit que deux bateaux anglais auraient été coulés.

Le bruit court que tous les étrangers a Pekin ont été massacrés. Une armée russe serait en train de bombarder Pekin.

Dans la Colmobie, Sir Henri Joly de Lotbinière serait nommé Lieut. Gouverneur a la place de McInnes.

M. H. J. Macdonald a refusé par ecrit aux Catholiques de Winnipeg de faire quoique ce soit pour la question des Ecoles.

Couvent de St. Norbert

Dans toutes les classes, le 26, le 27, le 28 courant au couvent de St Norbert auront lieu les les examens semestriels de fin d'année. La distribution se fera vendredi le 29, et l'entrée en vacances samedi le 30.

Une médaille d'argent offerte par le Dr Gendreau, commissaire, sera décernée à l'élève obtenant le plus de points dans un concours d'Arithmetique, Algèbre et Géometrie.

Une autre medaille, présentée par M. O. Lemaire, commissaire sera donnée à l'élève repondant le mieux aux questions de Chimie, Phisique du programme intermédiaires. Les questions de ces concours sont préparées par Messieurs les Commissaire.

Le 3 juillet prochain, Mesdemoiselles Antonia Charpentier, Emma Desgagnés, Anna Ross, élèves du Couvent se présenteront aux examens de Winnipeg pour l'obtention du brevet des Intermédiaires.

A la Gazette

Les destitutions d'officiers provinciaux continuent.

A St Francois Xavier, Mr. Pierre Lavallée estremplacé comme Greffier de la cour de comté par M John P. McDonald. Encore un Canadien francais remplacé par un anglais.

Mr. Norbert Todd est démis comme bailli et remplacé par M. John Bourke.

Une nouvelle cour de comté est formée pour St Laurent.

Le Greffier est Mr. Francis Ward et le bailli M. P. Chartrand.

M. Wm. McLennan de St Laurent est nommé garde-chasse.

CORRESPONDANCE

LORETTE

A une assemblée de la Société St. Jean-Baptiste de Notre-Dame de Lorette, tenue le 17 courant les élections des officiers pour l'année courante ont donné les résultats suivants.

Chapelain, Rév. M. Dufresne; Président, W. Lagimodière, M. P. P.; 1er Vice Président, Jos. Richard: 2ième Vice Président, A. Trudeau; Secrétaire Archiviste, P. Royal, M. D.; Trésorier, M. Dufault; Officier Ordonnateur, M. Dumaine; Assistant Ordonnateur, J. Bisier.

COMITE DE REGIE

MM. Mich. Trudeau, D. Pelletier, E. Dupuis, J. Arpin, Med. Gendron.

Les représentants de la Société au Congrès National de St. Boniface sont:

MM. W Lagimodière M. P. P.; P. Royal, M. D.; M. Dufault; A. Dubuc; N. Marcoux.

Nos fermiers se rencontrent et après avoir échangés une franche poignée de main: "La pluie est elle assez rare?" et l'autre de répondre: "Qui! et quand je "pense que l'argent pourrait "bien être aussi rare dans ma "bourse, cet hiver!" Malheureusement oui, les récoltes tout être bien minimes ici.

C'est avec rapidité "que les travaux se continuent dans notre Eglise et grâce au dévouement de notre digne et vénéré curé, nous pourrons bientot dire, (avec humilité sans doute):" Nous "avons une des plus belles Eglises de la province."

A la réunion annuelle des membres de notre societé St. Jean Baptiste, il fut décidé que notre fête nationale sera célebrée ici le 2 Juillet. Nous invitons nos amis et compatriotes de bien vouloir, par leur présence, donner le plus d'éclat possible à cette manifestation patriotique

La fanfare de l'Ecole Industrielle a eu la complaisance de mettre ses services à notre disposition pour cette circonstance.

ROYAL

Voici quels sont les resultats des examens en Arithmétique qui ont en lieu Jeudità notre école.

II Classe—John Lamoureux, 100 points; Charlotte Bohemier, 90 points; Philias Hamel. 64 points; Ernest Gautron, 50 points; Charles Bohemier, 50 points; Elias Bonin, 45 points; Albert Dufort, 20 points.

III Classe—Germaine Zaste, 75 poins; Amanda Marchand, 60 points; Janti Askievitch, 60 points.

IV Classe—Mary R. Bohemier, 200 points; Alfred Burke, 95 points.